



## **ANALYSE TECHNIQUE DE DOSSIERS CRIMINALISTIQUES**



### **Contexte**

Le paysage du procès pénal est en train de changer. Le monde de l'expertise s'ouvre à l'Europe mais également à la nouvelle grille de lecture qui s'impose dans une stratégie moderne et adaptée pour les sciences forensiques.

L'imposition des normes et des protocoles, le pouvoir informant, la valeur indiciale permettent aujourd'hui de prioriser les indices et de les replacer dans un contexte général de gestion moderne de la scène d'infraction dans une démarche qualité. Notamment pour les avocats, les référentiels précis existent et sont exigibles de nos jours.

Les évolutions scientifiques, combinées à celles de notre droit doivent inciter dorénavant les différentes parties du procès pénal à porter un regard nouveau sur ces sujets en vue d'apprécier au mieux leur valeur indiciale et leur pouvoir informant. Etre en mesure de soulever des points particuliers, des questions adaptées dans le cadre de l'instruction judiciaire par le biais de demandes d'actes, mais également de poser les bonnes questions aux experts dans la phase jugement représentent des impératifs incontournables pour les avocats de nos jours.

C'est dans ce contexte, que la société **Forensic Consulting France** propose des prestations adaptées couvrant l'ensemble du spectre des sciences forensiques ainsi qu'une réelle valorisation au profit des cabinets d'avocats par l'analyse technique de dossiers criminalistiques.

### **DOMAINES D'APPLICATIONS DE L'ANALYSE :**

La Criminalistique - Les empreintes digitales, palmaires et les traces diverses – La médecine légale et ses domaines périphériques (La levée de corps - Toxicologie – Anatomopathologie...) - La Balistique (Résidus de tir – Distances de tir...) - La Biologie humaine - La Microanalyse et ses applications - La photographie et la vidéo numérique judiciaires - Les incendies, les explosions - La scène d'infraction et sa gestion moderne - Les véhicules et l'accidentologie - L'estimation de la valeur indiciale (Calcul de probabilité, taux de variabilité...) – Les nouvelles technologies associées (Intervention cynophile, Scan 3D, numérisation.....) – Les techniques de détection de stupéfiants – Révélation et morpho-analyses des traces de sang - La criminalistique maritime – Les diverses expertises.....

[www.forensic-france.com](http://www.forensic-france.com)

Organisme de formation Préfecture de Bretagne n° 53560879656

## **Nos prestations :**

**FORENSIC CONSULTING FRANCE** propose des prestations modulables au besoin du client après un audit préliminaire :

- Déplacement au cabinet de l'avocat.
- Revue documentaire, questions précises sur l'analyse envisagée, étude de faisabilité, mise en relation.
- Rédaction d'un pré-rapport en deux exemplaires pour la première phase d'intervention.
- Conseils techniques pour l'ensemble des pièces techniques couvrant le spectre de la criminalistique.
- Rédaction du rapport final en deux exemplaires accompagné de films et/ou photographies numériques, plan croquis et toutes pièces techniques nécessaires.
- Possibilité de remise de fiches techniques FCF ciblées en fonction de la thématique abordée (Résidus de tir, détection stupéfiants, normes et protocoles.....)
- Conseils, assistance technique et aide à la rédaction de demandes d'actes en criminalistique, pour les avocats pénalistes.

Nous intervenons après l'établissement d'un mandat de droit privé avec la partie et d'un contrat de prestation avec cette dernière et son conseil qui sollicite notre société.

Nous intervenons dans le cadre du strict respect de l'article 114 du Code de Procédure Pénale.

*"Seules les copies des rapports d'expertise peuvent être communiquées par les parties ou leurs avocats à des tiers pour les besoins de la défense".*

*"Lorsque la copie a été demandée par l'avocat, celui-ci doit, le cas échéant, donner connaissance au juge d'instruction, par déclaration à son greffier ou par lettre ayant ce seul objet et adressée en recommandé avec accusé de réception, de la liste des pièces ou actes dont il souhaite remettre une reproduction à son client".*

En dehors des expertises, toutes les autres pièces techniques nécessaires à l'analyse technique du dossier criminalistique sont uniquement consultables au cabinet de l'avocat et en sa présence. Aucune copie ne peut nous être remise. (Uniquement dans le cas d'une information judiciaire).

## **SAISINE DE LA SOCIETE FCF :**

Vous avez la possibilité d'un premier contact téléphonique : TEL : 09 50 14 68 71 - PORT : 06 07 30 14 94 ou d'un courriel [contact@forensic-france.com](mailto:contact@forensic-france.com).

Préalablement à toute éventuelle saisine, un devis détaillé sera établi.

En cas d'accord, nous établissons un mandat de droit privé à l'encontre des parties, un contrat de prestation avec ces dernières et le cabinet d'avocat, par lequel nous précisons, nos conditions de saisine, de réalisation de l'analyse technique ainsi que le rendu final de nos travaux.

## **Nos références**

- L'ensemble des écoles d'avocats de France, de nombreux barreaux, de cabinets d'avocats pénalistes et des formations à l'international.
- Salon OMNIDROIT DALLOZ à AVIGNON et formations continues DALLOZ
- UNIVERSITES : PARIS - NANCY - NANTES – RENNES etc..

---

BP 10038 – 56231 QUESTEMBERT - TEL : 09 50 14 68 71 - PORT : 06 07 30 14 94

[contact@forensic-france.com](mailto:contact@forensic-france.com) - site [www.forensic-france.com](http://www.forensic-france.com)

SARL au capital de 5 000 € - RCS VANNES – SIRET 789 798 683 00015

Forensic Consulting France marque déposée

Page Facebook : Thierry LEZEAU (FCF)



web